



Photos: François TEFNIN

L'école aux quotidiens

La presse en a parlé. Nous y revenons. À partir d'une information ou d'un évènement récent, entrées libres interroge une personnalité, du monde scolaire ou non. L'occasion, pour elle, de nous proposer un éclairage différent, un commentaire personnel, voire d'interroger la question ainsi posée. Et vous, qu'en pensez-vous?

LE SOIR

21/05/2008

DES JEUNES PERDUS SUR INTERNET?

On croyait les jeunes très au fait des recherches d'informations via le net... Il n'en est rien! D'après une étude réalisée par l'asbl *EduDoc* et le Conseil interuniversitaire francophone, les étudiants arrivant dans l'enseignement supérieur affichent de réelles lacunes en matière de recherche documentaire et informationnelle, y compris par Internet. Les chercheurs épinglent surtout le recours prioritaire à Internet aux dépens des ressources traditionnelles de la bibliothèque. Et les étudiants manqueraient gravement d'esprit critique face au web et ne seraient pas compétents pour utiliser les moteurs de recherche. Leurs performances augmenteraient cependant en fonction de la fréquentation des centres de documentation mais aussi, par exemple, en fonction du niveau d'enseignement de leur mère.

Et vous, qu'en dites-vous?

■ **Michèle HALLOT, responsable du secteur informatique de la Fédération de l'enseignement secondaire catholique:**

"Selon moi, les difficultés constatées au niveau de la recherche d'informations sur Internet sont similaires à celles connues depuis bien longtemps quant à la recherche de documentation en bibliothèque. Le principe est le même. De ce fait, il est logique que les étudiants en littérature connaissent davantage de facilités ou que les enfants dont la maman est diplômée soient favorisés. L'important, dans un cas comme dans l'autre, est de développer l'esprit critique de l'enfant. Il



existe des outils qui permettent de mener une recherche Internet de manière efficace, mais encore faut-il apprendre à les utiliser. La recherche sur le web apparaît en fait dans de nombreux programmes de l'enseignement secondaire. Les enseignants peuvent, dès lors, mettre en place une série de choses à ce niveau-là. Ils peuvent apprendre aux élèves à utiliser les moteurs de recherche adaptés, ils peuvent leur donner des grilles de lecture (construites avec eux), leur expliquer ce qu'ils peuvent faire avec les informations récoltées, examiner leur fiabilité... Il faut apprendre à observer un site, à l'analyser. Les enseignants ont cependant parfois peur de ne pas maîtriser suffisamment cet outil et hésitent alors à l'aborder en classe. Il n'est pas non plus évident qu'un professeur qui connaît Internet soit également capable d'apprendre à l'utiliser. Ce n'est pas simple, mais il existe des sites conçus pour les aider dans cette tâche¹. Et bien sûr, il faut aussi que les écoles disposent de l'infrastructure adéquate...

Par ailleurs, en 2003 a été lancé le *Passeport TIC*², un brevet à faire passer aux enfants du 1^{er} degré et composé de 5 modules, dont l'un vise l'adoption d'une attitude citoyenne face à

l'outil informatique et aux informations qu'il véhicule. Ce module met l'accent sur la recherche sur Internet, sur la pertinence que peuvent avoir certains sites par rapport à d'autres... Mais les écoles ne sont pas tenues de suivre ce programme, cela reste un choix.

Ceci dit, même s'il est à présent difficile de se passer d'Internet, il faut pouvoir continuer à aller travailler en bibliothèque, et ne pas oublier les livres. Le danger, avec le web, est d'être trop facilement satisfait. Les élèves se contentent d'aller sur *Wikipédia* et ne vont pas chercher plus loin!

Enfin, il est délicat de demander aux enfants de mener des recherches sur Internet à la maison, surtout si l'enseignant ne donne pas d'outils pour chercher de manière intelligente. Et une recherche doit se construire au préalable. On ne va pas leur demander de chercher pour chercher: il doit y avoir un objectif précis. La démarche doit entrer dans le cadre d'un travail; il faut un avant et un après la recherche". ■ BG

1. Michèle HALLOT conseille notamment un site canadien qui explique très bien toutes ces démarches et représente un outil précieux pour ceux qui souhaitent les aborder en classe:

www.ebsi.umontreal.ca/jetrouve/projet/index.htm

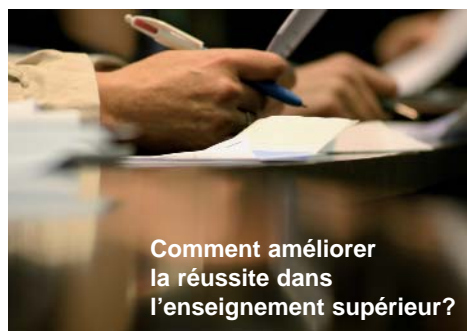
2. www.enseignement.be/pass/

LE SOIR

09/05/2008

**DES MESURES BIENVENUES
POUR AIDER LES ÉTUDIANTS
DU SUPÉRIEUR**

En 1^{re} année d'études supérieures, le taux d'échec oscille entre 55 et 60%. Face à ce constat, le Gouvernement de la Communauté française s'est engagé à démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur tout en luttant contre l'échec, par l'adoption de différentes mesures. La Ministre de l'enseignement supérieur, Marie-Dominique SIMONET, vient de présenter un projet de décret "Promotion de la réussite". Celui-ci devrait



Comment améliorer la réussite dans l'enseignement supérieur?

concerner essentiellement les Hautes Écoles et les étudiants "de première génération" (ceux qui entament pour la première fois des études supérieures). Les établissements devront notamment consacrer au moins 1% de leur allocation annuelle à l'aide à la réussite des étudiants.

Et vous, qu'en dites-vous?

■ **Michel TORDOIR, secrétaire général de la Fédération de l'enseignement supérieur catholique:**

"Tout d'abord, les Hautes Écoles (HE) adhèrent totalement à l'intention générale de ce texte, qui fait de la promotion de la réussite une mission prioritaire des établissements. Il est positif qu'un projet de décret contribue enfin à financer une partie des services rendus en la matière. Cependant, le caractère obligatoire de la série d'actions prévues bafoue l'autonomie pédagogique des HE. De plus, certaines dispositions introduisent, dans la pratique, une complexité difficile à gérer et induisent des coûts supplémentaires, que le financement prévu ne suffira pas à assurer. Enfin, il n'est pas réaliste, selon moi, de tout mettre en œuvre dès la rentrée académique 2008. J'envisagerais plutôt une mise en place progressive, dans des délais raisonnables.

Les directeurs-présidents des HE s'inquiètent quant à la mise en œuvre de quelques points précis annoncés dans le projet de décret. L'article 1, notamment, stipule qu'une série de mesures prévues pour favoriser la réussite des étudiants seront rendues obligatoires. Ceci n'est pas acceptable! Cela provoquerait la dispersion des moyens, et les besoins peuvent être tout à fait différents selon les situations respectives des HE, des sections, des implantations. Pourquoi, par ailleurs, les HE devraient-elles supporter plus de contraintes et d'obligations que les universités? D'autre part, le fait de ne

s'adresser qu'aux étudiants de première génération est particulièrement réducteur et discriminatoire. Des étudiants qui se réorientent peuvent, en effet, aussi avoir besoin d'aide!

Parmi les mesures obligatoires prévues, certaines posent problème en tant que telles. Par exemple, des activités spécifiques sont envisagées, visant à faire acquérir les méthodes et techniques propres à accroître les chances de réussite des étudiants. Mais seront-elles organisées en plus de l'horaire? Si c'est le cas, cette surcharge de travail ne sera pas propice à la réussite... et la mise en place d'enseignements en petits groupes aura, quant à elle, un impact budgétaire difficilement chiffrable.

Le texte met également sur pied un programme de tutorat des étudiants de 1^{re} année par des étudiants volontaires de 2^e ou 3^e année. Ce principe est valable, mais il ne devrait pas faire l'objet d'une obligation. Il est, en effet, difficilement applicable dans des formations qui comportent beaucoup de stages. Et le dédommagement financier devrait être uniformisé, alors que les HE disposent de moyens budgétaires très différents.

Enfin, une évaluation des enseignements par les étudiants telle qu'elle est prévue représente une lourde machine administrative et est sujette à dérive. Une telle évaluation doit être analysée par et avec l'enseignant et une personne de référence et/ou la direction, et non livrée à un quelconque comité". ■ BG

LE SOIR

19/05/2008

**TRAFIC DE
CERTIFICATS MÉDICAUX**

Une nouvelle mode pour les jeunes brosseurs: les certificats médicaux volés ou falsifiés, et commercialisés, pour justifier leurs absences à l'école. Un jeune s'est dernièrement vu condamné à 85 heures de travail pour recel de certificats et usage de faux, le juge soulignant son mépris pour les règles de la vie en société et envers les responsables de l'école. Et ce ne serait pas un cas isolé. Volés, trouvés, achetés, ces certificats alimentent un véritable commerce dans les établissements scolaires.

Et vous, qu'en dites-vous?

■ **Bénédicte BEAUDUIN, directrice du service Législation et Gestion Scolaires du SeGEC:**

"D'une manière générale, l'élève doit remettre un certificat médical pour toute absence justifiée par des raisons de santé. Il est, bien entendu, très difficile de mettre en cause la validité d'un certificat médical délivré par un médecin; il a force probante. Cependant, si on constate qu'il s'agit d'une photocopie, qu'il n'y a pas de cachet, pas d'adresse du médecin, il faut se poser la question de sa conformité. Il s'agit alors, pour le directeur d'école, de contacter le médecin concerné. Si celui-ci n'a pas été consulté par l'élève ou ses parents, le certificat n'a pas de valeur.

Le directeur peut alors établir un compte-rendu de sa conversation téléphonique avec le médecin et l'annexer au certificat médical en guise de preuve à l'absence non justifiée. Il est évident que le jeune qui se livre au trafic des certificats médicaux est susceptible de sanctions, tant dans le chef de l'établissement scolaire que des tribunaux correctionnels. Il s'agit, en effet, d'une infraction pénale pour laquelle le médecin est, bien entendu, en droit de porter plainte (notamment pour vol et faux). De même en est-il de l'élève qui utilise en connaissance de cause un certificat trafiqué". ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
BRIGITTE GERARD